

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	60
Procurations	11
Votants	71

DELIBERATION N°8-091222**Objet : Consultation des Entreprises : Acquisition d'un véhicule de collecte des déchets Equipée d'une station de lavage des bornes**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 2 décembre 2022

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Philippe ROUSSET	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Johan LOUBRIAT
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Marlène RODRIGUEZ	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT		
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DOROGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND		
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVY
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Virginie FAGETTE	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY		
PROISSANS	Fabien PERUSIN	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES		
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*St Crépin-et-Carlucet*), Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Francis COUSIN (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*)
M. Patrick LE MELLEDO (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Catherine BERTHELOT (*La Chappelle-Aubareil*) donne procuration à M. Sébastien FRIT (*La Chappelle-Aubareil*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président expose à l'assemblée que les bornes de pré-collecte des déchets (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) nécessitent un entretien cyclique de l'intérieur et de l'extérieur du matériel.

Dans un premier temps, un marché de prestation de lavage des bornes a été passé auprès d'une entreprise privée :

- A raison d'un passage au printemps et d'un autre à l'automne soit 2 lavages par an pour les ordures, 1 lavage par an pour les emballages et 1 lavage tous les 2 ans pour le verre, et
- Dont le coût de la prestation pour l'ensemble du parc de bornes est de 180 000€ HT/an.

Afin d'être autonome et de pouvoir élargir la période de lavage, le Président propose l'acquisition d'un véhicule BOM de lavage : châssis porteur de 32 tonnes, BOM de 8 m³, grue de 10 mètres équipée d'une préhension par champignon de type « Kinshofer », et station de lavage des bornes et de pompage des jus. Il pourra être utilisé par le personnel du SICTOM, sans qu'il y ait besoin de recruter.

Il précise qu'une consultation des entreprises a été réalisée dans ce sens et présente à l'assemblée le bilan des offres reçues, qui peut se résumer ainsi :

Le CCTP fait état des critères de sélection suivants : 35 points pour l'intérêt économique, 35 points pour la valeur technique, 10 points pour les délais de livraison du matériel et d'intervention pour maintenance, 20 points pour l'extension de garantie,

Le marché est réparti en deux lots :

Lot n°1 : un camion porteur de capacité 32 Tonnes.

2 entreprises ont remis une offre (Ets SAGA et PAROT TRUCKS) et répond au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, la proposition des Ets xxx est recevable et acceptée, elle est retenue avec la note de 81.6 points/100, pour la fourniture d'un châssis porteur de 32 Tonnes au prix de 156 850.00 € HT soit 188 220.00€ TTC.

Lot n°2 : un équipement de collecte comprenant une benne à ordures de capacité 8 m3, une grue de 10 mètres, une préhension par champignon de type «Kinshofer», une station de lavage et de pompage.

1 entreprise a remis une offre (Ets MANJOT) et répond au cahier des charges pour la fourniture d'une benne à ordures ménagères et de son équipement grue et station de lavage ou de pompage.

Suite à l'analyse des offres par la Commission des Marchés, la proposition des Ets MANJOT est recevable et acceptée, elle est retenue pour la fourniture d'une benne à ordures ménagères et de son équipement grue et station de lavage ou de pompage au prix de 468100.00€ HT soit 561 720.00 € TTC avec une note de 75/100.

Vu l'avis de la Commission des Marchés et du Bureau Syndical, tous deux réunis en séance du 05/12/2022, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Retient** pour réaliser le marché d'acquisition d'une BOM-grue 32 Tonnes équipée d'une station de lavage, livrable en 2024, les entreprises suivantes :
 - o **Lot 1** : les Ets SAGA (Mercedes), pour un coût d'acquisition d'un châssis de 156 850.00 € HT soit 188 220.00 € TTC,
 - o **Lot 2** : les Ets MANJOT, pour un montant de 468 100.00€ HT soit 561 720.00€ TTC, pour la fourniture d'une BOM et de son équipement grue et station de lavage ou de pompage,
- **Rappelle** que le marché est conclu selon un prix unitaire révisable selon la formule énoncée dans le règlement de consultation et l'évolution INSEE des indices des prix.
- **Mandate** le Président pour réaliser ces acquisitions, et signer les documents à intervenir,
- **Autorise** le Président à signer les pièces administratives à intervenir,
- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget général 2024 et que l'amortissement du matériel s'effectuera sur 8 ans.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 09 décembre 2022.


Jérôme PEYRAT
Président